



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 22

Date de convocation :

1^{ère} convocation le 17 février 2023, sans obtention du quorum ; 2nde convocation le 28 février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-052-AGDC

Nomenclature : 1.1.3 Commande publique - marchés publics - services

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT PORTANT SUR LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 10 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 février 2023, les membres ont été convoqué à nouveau dans les conditions fixées à l'article L.2121-17 du CGCT.

Etaient présents :

BORIE Daniel, CAMANI Pierre, CAMINADE Jean-Jacques, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, GERVAIS Thierry, GRIALOU Guy, LAFARGUE Patrick, LUNARDI Daniel, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DUBOS Bruno, DUGAY Jean à DE SERMET Pascal, MIQUEL Francis à CAMINADE Jean-Jacques, PINASSEAU Jean à CAUSSE Jean-Marc.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BARIJOU Jean-Pierre, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CARRIÉ Daniel, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DUBAN Jean-Marc, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GINCHELOT Yves, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, MAGNI Claude, MURIEL Daniel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre, VILLA Bernard, ZAROS René.

Monsieur Alain POLO a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un groupement de commandes dont le coordonnateur est Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, les syndicats départementaux d'énergie d'Aquitaine ont mis en œuvre dès 2016 une opération de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques en Aquitaine, et ont créé un service à l'attention des usagers dénommé MOBIVE, de supervision, d'exploitation et de gestion de la monétique de ces infrastructures.

Ce groupement de commandes a été depuis élargi à l'ensemble des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine volontaires. Ce groupement est spécifiquement destiné à répondre à des besoins communs de ses membres dans le cadre de l'exercice de leurs diverses compétences, mais aussi dans le cadre d'actions liées aux activités accessoires des Syndicats d'Énergies dans les domaines connexes aux compétences qui leur sont transférées. Ce groupement de commande est également ouvert aux sociétés dans lesquels les syndicats d'énergie détiennent des parts (SEM par exemple).

Le service MOBiVE, dont la marque est déposée, est désormais étendu à tous les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine qui souhaiteraient y adhérer. Soit à ce jour : les départements du 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64 et 87.

Le groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine propose de lancer une nouvelle procédure de fourniture, pose et mise en service de bornes de charge pour véhicules électriques.

Il s'agit d'un accord-cadre en appel d'offres ouvert, à bons de commande, d'une durée de trois ans.

Le marché sera décomposé en quatre lots.

- ✓ Lot 1 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, de puissance strictement inférieure à 100 kW :
Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :
 - Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
 - Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)Pas de montant minimum pour la durée du marché
Montant maximum sur la durée totale du marché : 2 000 000 € HT

- ✓ Lot 2 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Charente et Charente-Maritime, de puissance strictement inférieure à 100 kW :
Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :
 - Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
 - Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)Pas de montant minimum pour la durée du marché
Montant maximum sur la durée totale du marché : 4 000 000 € HT

- ✓ Lot 3 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne, de puissance strictement inférieure à 100 kW :
Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :
 - Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
 - Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)Pas de montant minimum pour la durée du marché
Montant maximum sur la durée totale du marché : 8 000 000 € HT

- ✓ Lot 4 : fourniture et pose d'infrastructures de charge dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques de puissance strictement inférieure à 100 kW :
Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :
 - Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
 - Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)Pas de montant minimum pour la durée du marché
Montant maximum sur la durée totale du marché : 4 000 000 € HT.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres portant sur la fourniture, installation et mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine ;
- ⇒ autorise Monsieur le Président, en cas de réception seulement d'offres irrégulières ou inacceptables, à poursuivre par procédure concurrentielle avec négociation selon l'article R. 2124-3 6° du Code de la Commande Publique, ou par la voie d'un nouvel appel d'offres ;
- ⇒ précise que la Commission d'Appel d'Offres sera composée conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT ;
- ⇒ indique que les crédits nécessaires au financement de ces prestations seront inscrits au Budget 2023, et le seront aux budgets des exercices suivants.

Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres portant sur la fourniture, installation et mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en cas de réception seulement d'offres irrégulières ou inacceptables, à poursuivre par procédure concurrentielle avec négociation selon l'article R. 2124-3 6° du Code de la Commande Publique, ou par la voie d'un nouvel appel d'offres ;

- **PRÉCISE** que la Commission d'Appel d'Offres sera composée conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de ces prestations seront inscrits au Budget 2023, et le seront aux budgets des exercices suivants.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Alain POLO

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE